

Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Délibération 2018-001 du 15 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi 15 mai à neuf heures trente, le Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain Artois Douaisis s'est réuni en salle 303 dans les locaux de la Communauté Urbaine d'Arras à Arras, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEORGET, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 7 mai 2018.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut valablement délibérer sans condition de quorum suite au constat, lors de la séance du 27 avril 2018, régulièrement convoquée, de l'absence de quorum après appel des membres.

Étaient présents :

MM. Ernest AUCHART, Frédéric CHÉREAU, Jean-Jacques COTTEL, Gérard DUÉ, Christophe DUMONT, Jean-Marcel DUMONT, Pierre GEORGET, Pierre GUILLEMANT, Jacques PETIT, Christian POIRET, Philippe RAPENEAU, Michel SEROUX, Martial VANDEWOESTYNE

Absents et excusés :

M. Frédéric DELANNOY a donné pouvoir à M. Pierre GEORGET

M. Frédéric LETURQUE a donné pouvoir à M. Philippe RAPENEAU

Mmes Françoise ROSSIGNOL et Véronique THIÉBAUT, MM. Jean-Luc COQUERELLE, Jean-Luc HALLÉ, Freddy KACZMAREK, Pascal LACHAMBRE, Bernard MILLEVILLE, Alain PAKOSZ, Joël PIERRACHE

M. Frédéric CHÉREAU est désigné secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2018 du Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 portant création du syndicat mixte « Pôle Métropolitain Artois Douaisis » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018-007 du 22 décembre 2017 autorisant l'ouverture d'un budget « Pôle Métropolitain Artois Douaisis » à compter du 1er janvier 2018 ;

Après avoir examiné les propositions en dépenses et en recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement du budget principal 2018 du Pôle Métropolitain Artois Douaisis exposées par Monsieur Pierre GEORGET, Président,

Le Conseil Métropolitain, À l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget principal 2018 du Pôle Métropolitain Artois Douaisis tel qu'il lui a été présenté.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Pôle Métropolitain Artois Douaisis, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

17 MAI 2018

ARRIVÉE

Le Président certifie que, en application de l'article 2 de la loi du 22 juillet 1982,
la présente délibération a été publiée le **17 MAI 2018**
Et transmise en Préfecture le **17 MAI 2018**
Le Président,



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Bordereau de dépôt des documents budgétaires valant accusé de réception à établir en double exemplaire

CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LA COLLECTIVITE

Nom de la collectivité : Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Nature du document	Principal *	Eau *	Assainissement	Camping *	Lotissement *	ZAC *	Autre (préciser)	Autre (préciser)	Autre (préciser)
- Budget primitif	X								
- Compte administratif									
Délibération d'affectation des résultats									
Délibération d'approbation du compte administratif									
- Compte de gestion									
Délibération d'approbation du compte de gestion									
- Budget supplémentaire									

* Cocher les cases se rapportant aux documents déposés.

Observations éventuelles (cadre réservé à l'administration)

Cachet de la collectivité et signature du maire ou du président	Cachet de la préfecture ou de la sous-préfecture et date de réception et de la régularité
 # Pôle Métropolitain Artois Douaisis Rue Jean-Monnet - BP 57 - 62490 VITRY-EN-ARTOIS	17 MAI 2018 ARRIVÉE